

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage : 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration GRANGE Michel) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

**Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 23-01-004**

**Objet : Convention avec l'Office National des Forêts (ONF) pour le passage d'une piste de ski et d'un parcours hivernal (raquettes) en forêt domaniale**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

La régularisation d'une convention avec l'office national des forêts est proposée.

Il s'agit de la convention pour le passage de la piste de ski « Les Lutins » (1650 m<sup>2</sup>) et l'utilisation d'un chemin d'exploitation l'hiver pour la pratique de randonnées en raquettes (1200 m<sup>2</sup>, secteur compris entre prairion et les 3 croix) ; cette convention actée le 26 mai 1989, renouvelée le 18 mai 2009 est expirée depuis le 31 décembre 2017, sa date d'effet rétroactivement est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sa durée sera de 12 ans. La redevance annuelle à honorer par la commune s'élève à 400 € et sera augmentée tous les ans de + 1,5 %.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 31/01/2023

ID : 073-217303064-20230126-23\_01\_004-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- d'approuver la convention de passage d'une piste de ski (les Lutins) et d'un itinéraire de randonnée en raquettes en forêt domaniale et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/01/23

Publication : 31/01/23

Valloire, le 31/01/23

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

